



CTT & CONDUCTEURS DANS LE VISEUR !

Depuis de nombreuses années, la direction a pour principal objectif de réduire les dépenses. Les multiples réorganisations, créations d'établissements tentaculaires et autres directions de lignes, traduisent cette logique de recherche permanente d'augmentation de la productivité. Mais elle a de plus en plus souvent recours à d'autres leviers : transfert des charges de travail, baisse de la qualification, de la rémunération et du niveau de sécurité.

La déqualification des métiers

La Fédération CGT des Cheminots déplore les transferts de charges déjà existants :

- Transferts de TB vers TA (CRML) de nombreuses dessertes ferroviaires puis de trains en ligne ;
- Transferts de TA ou TB vers CRLO de dessertes ferroviaires et de manœuvres sur des chantiers ;
- Transferts de TB vers TA (CRTT) de lignes TER ou Transilien ;
- Transferts de certaines évolutions assurées par des conducteurs à des surveillants de dépôt.

Pour la CGT, la sécurité des circulations est fragilisée. La formation des agents se délite, les compétences sont réduites. L'hyperspécialisation s'accroît et crée un grand nombre de dysfonctionnements, notamment en cas d'incidents (pannes, problèmes de signalisation, ...).

Mais la direction continue sa politique de déqualification des métiers et c'est désormais le pilotage de la sécurité qui est visé !

Non contents d'avoir obtenu des gains financiers conséquents par la suppression massive d'emplois de cheminots et par l'augmentation de la productivité imposée à tous les conducteurs avec le transfert de charges de travail (AuM, EAS, ...), les dirigeants de l'entreprise mettent en place de sinistres projets pour toute la filière traction. Ils persistent dans cette logique.

Ce phénomène est amorcé depuis longtemps avec les transferts de compétences autrefois exclusivement réservés aux cadres traction : transfert de la gestion vers les GM, transfert des formations EM, voire des JFC, vers des agents de conduite « assistants » qui sont maintenant monnaie courante.

Mais toujours pas rassasiée, la direction de l'entreprise continue de déqualifier l'encadrement Traction en réduisant significativement le nombre de CTT et en transférant une partie de leurs missions aux conducteurs.

Pour cela, l'activité Transilien a déjà expérimenté la mise en place d'ARC – Adjoints Référents Conduite. Le choix est laissé à chaque activité de s'organiser comme elle le souhaite pour la certification des conducteurs, mais chacune a la volonté de déqualifier tous les postes de travail.



Quel rôle pour ces conducteurs « particuliers » ?

Ces agents de conduite se voient attribuer un certain nombre de prérogatives des CTT comme l'accompagnement en ligne, ou même la lecture des bandes graphiques, ou relevés ATESS. Ils pourraient également animer des JFC (journées de formation continue). Les cadres traction se retrouveraient « sédentarisés », cantonnés à un rôle d'assembleur des observations et remontées des ARC. À partir de ces données, le CTT engagerait sa responsabilité sur la certification des conducteurs, sans une vision concrète et directe de leur travail.

En effet, même si les ARC se voient attribuer quelques prérogatives supplémentaires, ils n'en sont pas moins que de simples conducteurs choisis sur d'obscurs critères.

D'une part, ils ne sont pas titulaires de l'examen ETT3 qui sanctionne une formation longue et dense de cadre traction. Ils n'ont pas le même degré de connaissances que ces derniers sur le fonctionnement du système ferroviaire (signalisation et matériels roulants). D'autre part, il n'y a pas de lien de subordination entre deux agents de conduite ayant le même examen (ETT2). En aucun cas, l'ARC ne peut exercer un rôle hiérarchique sur les conducteurs de l'équipe qu'il a en suivi.

Pour résumer, cette certification des conducteurs « à l'aveugle » par des CTT en nombre restreint, entourés d'ARC, pose plusieurs problèmes :

- **Les CTT vont se retrouver dans une position plus que délicate où leur responsabilité sera engagée en cas d'incident grave, sans qu'ils n'aient pu anticiper la défaillance d'un conducteur présentant des difficultés de compréhension ou d'application de certaines procédures ou textes ;**
- **Les ARC seront sommés de faire remonter le maximum d'informations et observations, sans qu'ils n'aient été formés à toutes les subtilités de cette activité ;**
- **La formation continue des agents de conduite, déjà mise à mal par la baisse du nombre de JFC, sera encore dégradée en l'absence d'un interlocuteur ayant un niveau de compétences élevé et adapté ;**
- **Par dommage collatéral, le métier de conducteur serait alors vidé lui aussi d'une partie de sa consistance puisque la certification, qui est une partie importante de cette profession, se verrait sévèrement dégradée.**

Finalement, ce dispositif est créé pour faire baisser les coûts de la certification en faisant assumer la responsabilité entière de la certification sur des agents de qualification F, rarement G, protégeant ainsi les cadres dirigeants des conséquences de leurs décisions.

Dans le cadre des formations initiales, le suivi pourrait être réalisé par de simples conducteurs sans aucune intervention du CTT.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, les agents de conduite ne sont pas en attente de managers à la botte des activités distillant la « bonne parole » ; au contraire, ils ont besoin de véritables professionnels de la sécurité ferroviaire, avec un niveau de connaissances élevé.

Opérer des réductions de dépenses sur le pilotage de la sécurité et la formation initiale ou continue des agents de conduite est un très mauvais choix. Le transfert de tâches d'encadrants sur des agents d'exécution serait un bon coup financier pour la direction, mais un mauvais coup pour la filière.

La Fédération CGT des Cheminots revendique :

- **Des CTT ayant un haut niveau de formation, en nombre suffisant, pour pouvoir accompagner les conducteurs plusieurs fois dans l'année et pour animer 5 JFC par an ;**
- **Le renforcement des postes administratifs dans les dépôts et UP, pour soulager les CTT de certaines tâches n'ayant pas un lien direct avec la certification des conducteurs (commande des vêtements de travail, fiche de déplacement etc.).**

UNIS AU QUOTIDIEN, DÉFENDONS NOS MÉTIERS ET NOS EMPLOIS !